



SOMMAIRE

- L'édito du maire
- Bilan du 1^{er} semestre.
- Vivre à Urville
- Vie des écoles
- Vie associative
- Urville autrefois
- Portrait
- Calendrier
- Infos pratiques



L'Edito du Maire

Cette première partie de l'année 2022 a été marquée par la sortie progressive de la crise sanitaire qui aura fortement perturbé les deux premières années de notre mandat municipal. Si le COVID n'a pas disparu et qu'il faut rester vigilant, nous avons repris une vie normale et pu mettre en œuvre nos projets et redémarrer nos activités.

Concernant tout d'abord les travaux, nous avons engagé, au mois de Mars, la rénovation de l'ancien groupe scolaire. Celui-ci doit devenir un lieu proposant des activités et des animations, dans différents domaines, un lieu privilégié pour les associations qui pourront exercer leurs missions dans les salles prévues à cet effet. Une nouvelle association a d'ailleurs été créée afin de rassembler et coordonner les nouvelles activités proposées. Il s'agit de l'association Familles Rurales. Un moment de rencontre festive sera organisé à l'occasion de l'inauguration, envisagée fin septembre.

Les travaux de la piste cyclable ont démarré le 15 Juin et doivent durer deux mois. Celle-ci permettra de relier le centre bourg avec l'école du Roselin et les lotissements de notre commune. Cette voie douce doit s'intégrer à terme dans un réseau de liaisons cyclables à l'échelle du territoire du Cingal, permettant des déplacements sécurisés inter-communaux.

Le fleurissement de notre commune a été amorcé avec le massif mis en place, place de la mare et va se poursuivre sur d'autres sites.

Enfin, la mise en place d'une pergola attenante à la salle des fêtes va offrir un nouvel espace, couvert et ouvert sur la pelouse, située au sud du bâtiment.

Concernant les animations, le festival « Aux sons des collines » aura marqué ce premier semestre, avec cinq concerts repartis entre l'église et la salle des fêtes. De la musique classique au Tango, en passant par le bal Folk, c'est toute une palette musicale qui a été proposée aux nombreux spectateurs.

De leur côté, les associations ont pu reprendre leurs activités; la chasse aux œufs de Pâques, l'exposition de peinture consacrée à Peynet, les réunions du club des retrouvailles, ont permis de partager des moments de détente et de convivialité.

Ce premier semestre aura, par ailleurs, permis de terminer les réunions consacrées à la sécurité routière dans notre commune. Une analyse de l'ensemble des propositions émises par les participants est en cours et les premiers aménagements seront réalisés avant la fin de l'année.

En matière de communication, et afin de mieux identifier notre commune, nous avons décidé d'adopter un logo, représentatif du caractère de notre village.

Enfin, comme chaque année, nous avons adopté notre budget communal. Celui-ci fait apparaître une très bonne santé financière qui nous permet d'assurer nos investissements sans nouvel emprunt tout en maintenant une pression fiscale sans augmentation de l'impôt.

Voilà un résumé de notre action durant ce premier semestre. Dès la rentrée, nous pourrons profiter d'un nouvel espace d'activités et d'une liaison cyclable sécurisée. L'implication de chacun dans l'utilisation de ces équipements confortera le bien-fondé de nos choix. Comme nous nous y étions engagés dans notre programme, une réunion publique de compte rendu de mandat, de présentation des projets et d'échanges avec les Urvillais sera organisée courant Octobre.

D'ici nos prochains rendez-vous, passez un bel été.

Le Maire
Patrick Morel



Principaux points évoqués lors des conseils municipaux

Conseil du 8 Février 2022 :

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents des collectivités territoriales :

A partir de 2025/2026 (ordonnance du 17/02/2021), les collectivités territoriales auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire (santé/prévoyance) de leurs salariés. Cette participation sera de 20% pour les contrats prévoyance dès 2025 et de 50% pour les contrats santé dès 2026. Un décret fixera le montant de référence.

Pour notre commune, trois agents sont concernés.

Notre délibération doit porter sur :

Le fait de prendre acte de ces dispositions prochainement en vigueur,

Donner son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par le centre de gestion afin de connaître les besoins des collectivités en vue d'une commande groupée par ce même centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport.

Renouvellement de la convention pour la fourrière animale Caen la mer :

La commune d'Urville a passé une convention avec la fourrière de Caen la Mer. Cela permet une prise en charge d'animaux errants (chiens et chats) notamment dangereux. Le coût annuel à la charge de la commune est d'environ 560€ (proportionnel au nombre d'habitants).

Point sur les implantations d'éoliennes :

Plusieurs projets d'implantation d'éoliennes sont en cours dans notre communauté de communes et sur les territoires voisins, notamment : Conteville, Fresney le Puceux, Cintheaux, Fontaine-le-Pin, Ouilly-le-Tesson, Grainville-Langannerie, Saint-Germain-le-Vasson. Certains sont bien avancés et des associations anti-éoliennes se constituent.

Au-delà de l'acceptabilité de l'implantation d'éoliennes sur un territoire, se posent plusieurs problèmes :

- Le fait que les maires ne soient pas consultés sur l'implantation d'éoliennes sur leur commune. In fine, c'est le préfet qui décide.

- Une implantation à la lisière d'une commune, peut pénaliser la commune voisine sans qu'elle ne retire aucun bénéfice financier.

- La taille de ces nouvelles éoliennes : 240m au lieu de 120m pour les éoliennes classiques.

- La distance d'implantation par rapport aux habitations fixée à 500m quelle que soit la taille de l'éolienne.

Le Préfet a été interpellé sur ce dossier, par les maires et la communauté de communes, en lui proposant de définir un aménagement coordonné et cohérent des éoliennes sur nos territoires, comme le propose la communauté de communes et comme nous en avons délibéré en conseil municipal le 6 Juillet 2021. De même, des contacts ont été pris avec les parlementaires de notre territoire pour étudier les possibilités d'évolutions législatives.

Concernant plus particulièrement notre commune, une carte délimite les zones d'implantation possibles. Dans l'immédiat, il n'apparaît pas que notre commune soit visée prioritairement par des projets d'implantations d'éoliennes.

Néanmoins, il convient de rester vigilant.

OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) de la future zone constructible du PLUI

Dans le cadre du futur PLUI, la commune a défini une zone constructible située derrière le lotissement du Pont des Vers.

Suite aux échanges, lors du conseil du 2 novembre, une réflexion a été engagée avec la CDC sur un projet d'OAP, afin de garder la main sur les options d'aménagement de cette zone.

Cette OAP prévoit notamment :

- Un aménagement d'ensemble des deux parcelles concernées avec une continuité de la voie de desserte des parcelles.

- Une voie à sens unique raccordée au lotissement du Pont des Vers.

- Une voie piétonne reliée au lotissement du Pont des Vers.

- Un alignement des parcelles sur celles du lotissement du Pont des Vers, côté chemin des écoliers.

- La création d'un espace de convivialité commun aux deux lotissements

- Une taille minimale des parcelles fixée à 450m².

Par ailleurs, le futur PLUI, afin de répartir le volume de construction dans la durée, prévoit de phaser les autorisations à construire. C'est ainsi que pour les communes d'Urville, Gouvix et Cauvicourt, il est prévu un nombre maximum de 39 logements sur la période 2020-2027. Compte tenu des nombreux programmes de lotissement réalisés durant la période précédente, certains n'étant pas encore achevés, il est proposé de ne pas utiliser tout ou partie de ce quota et de permettre aux deux autres communes d'engager des programmes de construction de lotissements durant cette première phase.

Point d'avancement de la rénovation du groupe scolaire :

Le permis de construire est accordé.

Une première réunion de chantier a été organisée le 24 avec l'ensemble des entreprises. Un premier point déterminant la programmation des travaux concerne le délai de livraison des fenêtres ; juin 2022. Le maître d'œuvre a établi le planning d'intervention des entreprises en fonction de cette échéance. Les travaux de démolition peuvent démarrer début fin Février/début Mars.

Un problème est apparu concernant la couleur des fenêtres, le RAL 7030 n'existant pas en PVC. Le maître d'œuvre a proposé le RAL 7040, un gris plus soutenu. Après échange, l'Architecte des bâtiments de France a donné son accord pour cette couleur.

En complément de ce point d'information, le conseil propose :

-D'établir des devis complémentaires et des plans pour l'aménagement de la cuisine et le système de contrôles d'ouverture des portes et de l'alarme, de confier le suivi des travaux à un groupe d'élus : Michel Lebourgeois, Jean- Claude Laulier, Brigitte Jacquet, Cécile Potiron.

Point d'avancement du projet de piste cyclable :

La réunion de bornage contradictoire des terrains à acquérir aura lieu le 17 février en présence du géomètre, de la mairie, des notaires et des propriétaires fonciers.

A l'issue de cette réunion et sous réserve de l'accord des participants, les actes d'acquisition pourront être établis par les notaires.

Les travaux pourront commencer au printemps.

Reste à établir le devis de l'éclairage avec le SDEC.

Concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée du département, il conviendra d'adopter la convention entre la commune et le département au conseil du mois de Mars.

Projet d'implantation d'un relais téléphonique

Bouygues Télécom :

La commune vient d'être sollicitée pour l'implantation d'une antenne télécom par la société Bouygues télécom sur notre commune.

Après avoir délibéré sur l'opportunité de cette installation et des nuisances occasionnées, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable.

Conseil du 22 Mars 2022 :

Budget général

➤ Taux des taxes locales :

Le Conseil Municipal a voté le budget 2022, sans augmentation de la part communale (la commune récupérant la taxe départementale pour le foncier bâti) des taux des trois taxes locales qui restent, à savoir :

Taxe d'Habitation : 1.24 %

Taxe foncier bâti : 4.62% (part communale) + 22.10 % (part départementale) = 26.72 %

Taxe foncière non bâti : 11.41 %

➤ **Approbation compte de gestion 2021 :**

Le Compte de Gestion 2021 étant en concordance avec le Compte Administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire, le Conseil municipal l'approuve.

➤ **Approbation compte administratif 2021 :**

Le Compte Administratif 2021, présenté par Monsieur le Maire, fait ressortir, pour l'année 2021, un excédent de fonctionnement de 88 192,46 € et un excédent d'investissement de 99 164,54 €.

Le compte administratif étant en concordance avec le Compte de Gestion, le Conseil municipal l'approuve. Conformément à la législation, Monsieur Le Maire s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

➤ **Affectation des résultats :**

Après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2021, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que l'excédent global des exercices précédents intégrant l'année 2021, s'élève à 725 628.03 € correspondant à :

- excédent de fonctionnement : 661 558.20 €

- excédent d'investissement : 64 069.83 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Section Fonctionnement (Excédent antérieur reporté) : 661 558.20 €

- Section d'investissement (Excédent antérieur reporté) : 64 069.83 €

➤ **Budget primitif 2022 :**

Monsieur le maire présente le budget prévisionnel 2022.

Celui-ci est caractérisé par un report d'un excédent des années antérieures de : 725 628,03 €, qui traduit une situation financière favorable.

L'emprunt contracté pour la construction de la salle des fêtes prend fin en 2027 et ne représente que 2,7% des dépenses d'investissement, pour le remboursement du capital et moins de 1% des dépenses de fonctionnement pour le remboursement des intérêts.

Les principaux projets de ce budget 2022 sont :

- La rénovation/réhabilitation de l'ancien groupe scolaire afin d'offrir un espace d'activités, d'animation, destiné aux Urvillais
- La réalisation de la piste cyclable devant relier l'école du Roselin et les nouveaux lotissements avec le centre bourg.
- L'aménagement d'un espace de stationnement devant le cimetière
- L'aménagement d'une première aire de jeux.

- La mise en place d'une pergola à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente le budget détaillé et le soumet au vote des membres du conseil

Fonctionnement :

Dépenses : 971 898.20 € Recettes : 971 898.20 €

Investissement :

Dépenses : 1 025 541.00 € Recettes : 1 025 541.00 €

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

SPIC assainissement

➤ **Approbation compte de gestion 2021 :**

Le Compte de Gestion 2021 étant en concordance avec le Compte Administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire, le Conseil municipal l'approuve.

➤ **Approbation compte administratif 2021 :**

Le Compte Administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire fait ressortir un excédent de 7621,67 € en fonctionnement et de 10 242,04 € en investissement, Le compte administratif étant en concordance avec le Compte de Gestion, le Conseil municipal l'approuve.

Conformément à la législation, Monsieur Le Maire s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

➤ **Affectation des résultats :**

Après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2021, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que l'excédent global des exercices précédents, intégrant l'année 2021, s'élève à 58 819.29 € correspondant à :

- excédent de fonctionnement : 48 969.31 €

- excédent d'investissement : 9 849.98 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Section Fonctionnement (Excédent antérieur reporté) : 48 969.31 €

- Section d'investissement (Excédent antérieur reporté) : 9 849.98 €

➤ **Budget primitif 2022 :**

Monsieur le maire présente le budget primitif du SPIC.

Fonctionnement :

Dépenses : 66 704.11 € Recettes : 66 704.11 €

Investissement :

Dépenses : 27 765.98 € Recettes : 27 765.98 €

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter une délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses à imputer sur le compte 6232, organisées par catégorie. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'imputer sur le compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux manifestations et commémorations officielles, fêtes, cérémonies, inaugurations, réceptions, manifestations culturelles/touristiques, Noël des enfants, vœux de nouvelle année, repas des anciens.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements, notamment lors de mariages, décès, anniversaires et départs en retraite, récompenses sportives, culturelles, carte cadeaux pour le personnel, ou lors de réceptions officielles.
- Les concerts, animations, manifestations culturelles, location de matériel avec règlement des factures des sociétés, troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation ou contrat.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations, fêtes et cérémonies.

Avis sur le parc éolien de Conteville

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un parc de 5 éoliennes dans la zone de Conteville, pour avis de la commune.

Après échange entre les conseillers, il est décidé de formuler l'avis suivant :

La commune d'Urville n'émet pas d'avis défavorable à l'implantation de ce nouveau parc d'éoliennes dans la zone de Conteville, dans la mesure où :

La distance de l'implantation de ces éoliennes ne génère pas de nuisances avérées pour les populations de la commune d'Urville,

Il s'agit d'un complément d'un parc déjà existant,

La taille des éoliennes reste dans des dimensions classiques 120 m. La réponse pourra être coordonnée avec celle de la CDC.

Conseil du 20 Avril 2022 :

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux sur le domaine public départemental :

Dans le cadre des travaux de réalisation de la piste cyclable, il est prévu de mettre en œuvre des aménagements visant à sécuriser les points de traversée de la voirie routière. Celle-ci étant une voirie

départementale, il est proposé de signer une convention actant le transfert de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, du département à la commune d'Urville. Cette procédure permet de simplifier le pilotage des travaux de la piste cyclable et des aménagements routiers.

Le montant global des travaux routiers s'élève à : 95 075 € HT. Le département apporte un financement de : 32 070,50 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention et autorise le maire à la signer.

Achat d'un désherbeur thermique :

Afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les mauvaises herbes et du fait de l'abandon des désherbants chimiques, il convient de s'équiper d'un matériel thermique performant. Ceci permettra à nos agents d'entretien des espaces verts de gagner du temps et au final, d'obtenir un meilleur résultat.

Il est proposé d'acquérir, après comparaison entre plusieurs solutions, un désherbeur thermique « Heatpulse Ebal » pour un coût de 2520 € TTC.

Conseil du 31 Mai 2022 :

SPIC : modification de budget :

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications budgétaires sur le budget primitif 2022, le conseil municipal décide d'adopter la modification de 0,60 € ainsi que le nouveau budget.

Budget initial : 040 -> 3334.20

Nouveau budget : 042 -> 3334.80

Prises électriques supplémentaires sur candélabres :

Monsieur le premier adjoint présente la facture du SDEC concernant les prises supplémentaires sur les candélabres pour la réalisation des illuminations de Noël de la commune, pour un montant de 945 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la facture.

Validation du coût de la pergola de la salle des fêtes :

L'architecte a donné son accord sur le projet et la demande de permis de construire vient d'être adressée à Caen la mer. Le conseil doit valider le devis établi par HOMKIA pour un montant de 38 649€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord sur le devis présenté.

Achat terrain Mr Huet et compensation à l'exploitant :

Monsieur le premier adjoint propose au Conseil Municipal, qu'il soit autorisé à signer, chez le notaire, les acquisitions foncières des terrains pour la piste cyclable en son absence et la compensation à l'exploitant d'un montant de 912€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

SDEC : adhésion de la CC Bayeux intercom :

La Communauté de Communes de Bayeux Intercom a souhaité, par délibération du 3 mars 2022, être adhérente au SDEC ENERGIE. Suite à cette décision et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités, il convient que chaque membre du syndicat délibère également sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour cette nouvelle adhésion.

Rétrocession du lotissement du Pont des Vers :

Suite à la réunion du mardi 24 mai 2022, Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer, en l'étude notariale, la rétrocession du lotissement du Pont des Vers

Désignation des représentants communaux dans les commissions de la communauté de communes Cingal Suisse Normande :

Cécile POTIRON rejoindra la commission Education de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à cette demande.

Avenant au marché piste cyclable :

Monsieur le premier adjoint fait état au Conseil que, suite aux augmentations du coût des matériaux, le chantier de la piste cyclable devrait subir une augmentation de 9.6% des tarifs. Après délibération, le conseil, s'il est prêt à accepter d'intégrer une partie de la hausse des coûts de certaines matières (enrobés, ...), souhaite qu'une négociation soit engagée avec Eiffage sur la revalorisation financière globale proposée par ce dernier.

Projet éoliennes Valambray :

La Communauté de Communes Cingal Suisse Normande a pris la décision de suivre la position de la commune de Valambray de s'opposer au projet éolien concernant cette commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par soucis de cohérence avec sa première décision, décide de maintenir sa position de ne pas s'opposer au projet.

Devis complémentaire électricité rénovation ancien groupe scolaire

Monsieur le premier adjoint présente le devis de l'Entreprise SARL Auvray-Colombel concernant des travaux complémentaires concernant l'ancien groupe scolaire, pour un montant de 2 657.92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer ce devis.

Budget :

Le budget 2022, adopté en Mars de cette année, se traduit par une très bonne santé financière de notre commune. Notre capacité d'autofinancement et le poids modéré de notre endettement nous permettent d'envisager, à priori, les années à venir avec une certaine sérénité. Néanmoins, concernant nos recettes, notre faible autonomie financière, l'essentiel de nos ressources provenant de fonds de concours de l'Etat et de subventions liées à nos projets d'investissement, doit nous inciter à calibrer nos actions au regard de cette situation. Cependant, cette vigilance, liée au fait que nous ne souhaitons pas augmenter la pression fiscale, ne nous empêchera pas de programmer un certain nombre de réalisations pour les années à venir.

Réunions sécurité :

La mairie a organisé six réunions consacrées à la sécurité routière, réparties selon les différents quartiers de notre commune. Elles se sont échelonnées entre 2021 et 2022, retardées par les effets de la crise sanitaire. Lors de ces réunions avec les riverains des différents secteurs concernés, les échanges ont permis de recenser les lieux de fragilité en matière de sécurité routière. Au cours de ces réunions, des premières pistes ont été évoquées.

A l'issue de ces rencontres, la municipalité a engagé une réflexion sur les aménagements pouvant être réalisés, en lien avec le département pour les axes le concernant. Des premiers travaux doivent être mis en œuvre d'ici la fin de l'année, sur les voiries communales, au niveau des secteurs les plus sensibles. Pour les axes départementaux, suite à une première rencontre, les premiers travaux sont à envisager en 2023.

Travaux :

- **Construction d'une pergola :**



La salle des fêtes d'Urville s'agrandit. Avec la mise en place d'une pergola sur la façade sud c'est un nouvel espace de convivialité qui est offert aux utilisateurs de la salle. Cette pergola va couvrir une surface de 80 m² et va être accessible depuis la salle intérieure via les portes vitrées, permettant ainsi d'augmenter l'espace disponible pour profiter de l'accès à la pelouse côté sud. Cet ouvrage permettra également de protéger la façade sud exposée aux intempéries et les portes vitrées des infiltrations d'eaux de pluie. Elle a été intégralement financée par l'indemnité versée à la commune suite aux infiltrations constatées sur cette même façade.

- **Piste cyclable :**



La nécessité d'offrir des liaisons douces sécurisées, apparaît chaque jour comme une attente de plus en plus forte de la population, dans les villes mais également en milieu rural. C'est dans cette perspective que nous avons engagé la commune dans la réalisation d'une piste cyclable. Longue de 1,20 Km elle reliera le centre bourg historique avec l'école du Roselin ainsi que les lotissements implantés en limite de la commune.

Cette piste qui pourra être empruntée par les cyclistes, les piétons, constituera un lien en mode doux entre les nouveaux quartiers de la commune ainsi que les anciennes cités et le centre bourg, liaison devant rapprocher l'ensemble de nos habitants.

A terme, elle a vocation à s'intégrer dans un schéma d'aménagement d'un réseau de pistes cyclables déployé à l'échelle de la communauté de communes et plus particulièrement au niveau du Cingal et des communes voisines.

Les travaux ont démarré le 15 Juin et doivent durer deux mois. Durant les travaux de terrassements et de réalisation de la piste une déviation sera mise en place.

- **Rénovation de l'ancien groupe scolaire :**

La rénovation de l'ancien groupe scolaire a démarré au mois de Mars et devrait s'achever à la rentrée de cette année.



L'objectif de ce projet est d'offrir un espace d'activités, d'animation et de rencontres aux habitants de notre commune. Au-delà des aménagements qui seront réalisés, l'ambition de la municipalité est d'engager une dynamique autour d'un lieu d'échanges de pratiques et de convivialité. La rénovation du lieu conservera les espaces existants, moyennant des réaménagements, une isolation du bâtiment et l'individualisation de deux salles destinées aux activités et une salle de restauration/cuisine pouvant être utilisée pour des manifestations familiales.

Vivre à Urville:

- **La course aux œufs de Pâques :**

Pour la joie des enfants et de leurs parents qui les ont accompagnés, une chasse aux œufs de Pâques a été organisée le dimanche 17 Avril par le comité des fêtes.



- **Exposition de peinture :**



En avril, l'association Urvillaise « L'art de peindre » a présenté les œuvres de ses membres, réalisées sur le thème des amoureux de Peynet. Cette exposition a été fréquentée par environ cent vingt visiteurs qui ont également découvert les œuvres d'un sculpteur, Mr Lauvergeat, des bonsaïs présentés par Mr Pardoën, ainsi qu'une exposition de photos réalisée par un club de Saint-Aignan de Cramenil et par Mme De Palo habitante d'Urville.



- **Cérémonie du 8 mai :**



Le 8 Mai, la municipalité, les anciens combattants et des Urvillais ont célébré la fin de la deuxième guerre mondiale. Cette cérémonie a été l'occasion, de rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour défendre la liberté durant cette période et d'évoquer les militaires français disparus en 2022.

A l'issue de la cérémonie, l'hymne national ainsi que le chant des partisans ont été repris par l'assistance.



- **Festival « Aux sons des collines » :**



Deux danseurs de tango argentin ont évolué sur les notes de deux violoncellistes.

Le festival « Aux sons des collines » a proposé six concerts répartis entre l'église et la salle des fêtes d'Urville entre Octobre 2021 et Juin 2022. Ce festival est né de l'initiative d'un musicien professionnel, habitant de notre commune, Jean-Christophe Masson. Pour sa première édition, la commune a souhaité apporter un soutien financier et matériel lui permettant d'offrir des spectacles de qualité et d'installer cet événement de manière pérenne. La fréquentation et les retours positifs des participants, en moyenne 80 personnes par concerts, confortent notre démarche.



Le groupe folklorique "The Troubadours" a entraîné les danseurs sur la piste.



L'orchestre à cordes de Falaise

Pour la deuxième édition 2022 /2023, les concerts seront répartis sur le territoire Cingal-Suisse Normande, l'objectif étant de diffuser cette offre culturelle à l'ensemble du territoire intercommunal. Dans ce cadre, notre commune accueillera un, voire deux concerts. A terme, la volonté est de pérenniser ce festival, à l'instar d'autres manifestations, au niveau de cette échelle territoriale.



Le quintette «Accords nomades» a enchanté les mélomanes.

Vie des écoles :

Dans les deux écoles du village, les enfants ont pu bénéficier de différentes animations, sorties et projets pédagogiques dont voici quelques exemples.

- **Animations musicales :**

Le festival « Aux sons des collines » a pour objectif d'offrir aux habitants des soirées musicales très variées mais aussi de sensibiliser les enfants à des univers musicaux différents. Chaque concert du festival a été précédé d'une intervention des artistes dans les deux écoles d'Urville, l'école du Roselin ainsi que l'école Notre-Dame.



- **L'école du Roselin :**



Les élèves de CE1et CE2 ont fait une sortie à Grimbosq. Les enfants doivent fermer les yeux sur la photo et plonger dans l'histoire racontée par la maîtresse, ils ne sont pas endormis !



Les CM1-CM2 ont visité l'exposition artistique départementale consacrée au patrimoine. Ils y exposent eux-mêmes les linogravures réalisées avec Fabien Tabur, artiste domicilié à Falaise.

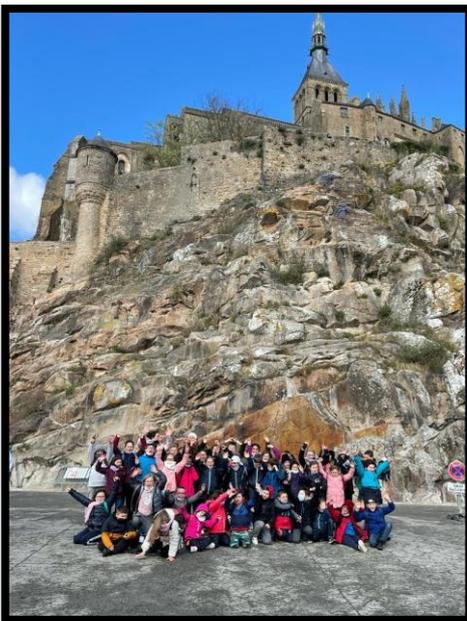


Dans le cadre du label Ecole en poésie, nous avons accueilli Pierre Soletti, poète, pour des ateliers d'écriture et des questions. Un moment riche en poésie !

Les CM2 participent à des séances de « Savoir Rouler à Vélo » avec un éducateur sportif, financé par la CDC.



- L'école Notre-Dame de Lourdes :



Les élèves des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 sont partis une semaine en classe découverte à Montmartin-Sur-Mer. Une expérience riche en découvertes. Une semaine magnifique, pleine de souvenirs pour les élèves et les accompagnateurs.



Chaque semaine, les élèves de la maternelle au CM2, ont bénéficié de séances d'Anglais, animées par une intervenante anglophone.



Les activités festives qui manquaient tant aux enfants et à leurs familles ont pu reprendre également.



Carnaval



Spectacle et kermesse pour clore l'année



Pour les accompagner dans leur entrée en 6^{ème}, chaque élève de CM2 des deux écoles, a reçu un dictionnaire offert par la municipalité.

Vie associative

- **Une nouvelle association à Urville :**

La restauration de l'ancien groupe scolaire est en cours. Afin de faire vivre ce lieu, une association Urvillaise Familles rurales vient de se créer avec le soutien de la Fédération départementale Familles Rurales.

Son objectif est d'offrir des activités diverses et d'organiser des événements festifs dans ce lieu de vie intergénérationnel et interculturel.

Les ateliers et animations partent avant tout des idées des habitants et des personnes rencontrés. C'est une association qui s'appuiera sur la participation des habitants et sur l'accompagnement de leurs projets.

La vocation de l'association est de favoriser le partage de moments conviviaux et ouverts à tous, en réponse aux attentes formulées lors de la réunion publique du 1^{er} juillet 2021.

Pour cela l'association désire fédérer les énergies de tous les habitants d'Urville afin de faire vivre notre commune.



*Membres du bureau :
Romain Poutrel, Brigitte Jacquet, Margot Rabasse,
Camille Goulhot (absente de la photo)*

Plusieurs réunions de travail ont permis de réfléchir et d'organiser une journée festive à l'occasion de l'inauguration de ce lieu, dès que la fin des travaux le permettra.

Des bénévoles ont déjà proposé d'animer différents ateliers et activités à destination des enfants ou des adultes. Ces différentes propositions vous seront présentées lors de cette journée.

Les moulins d'Urville

Dès le moyen âge, le cours de La laize est jalonné de moulins. En 1799, de Saint-Germain le Vasson à son confluent avec l'Orne, la rivière actionnait trente-deux moulins. Cinquante ans plus tard leur nombre a encore augmenté, surtout dans la partie aval de la vallée : on en compte quatre à Gouvix, cinq à Bretteville sur Laize, dix à Fresnay le Puceux. A cette date, la commune d'Urville en comptait deux : un moulin à huile et un moulin à blé.

Les bâtiments et aménagements hydrauliques (barrages, chutes, biefs) de ces établissements sont encore visibles et témoignent d'activités disparues depuis environ un siècle.

Le moulin à blé se situait au lieu-dit « La Roque » à la sortie d'Urville en direction du Mesnil-Touffray. Il dépendait alors du manoir. Au moyen-âge c'était un moulin banal c'est-à-dire qu'il appartenait au seigneur qui en avait financé la construction et l'équipement, et qui en attendait un revenu. Les habitants avaient l'obligation de l'utiliser pour moudre leur grain contre une redevance.

Au début du XIXème siècle le moulin appartient encore à la famille noble, propriétaire du manoir. Le moulin fut gravement endommagé par une crue de la Laize en 1861 et fut reconstruit par son propriétaire. Le moulin semble avoir cessé de fonctionner à la fin du XIXème siècle. (Source : Gérard Lefèvre)

Création d'un logo pour Urville



Nous voulions que l'identité de notre village soit représentée par un logo facilement identifiable. N'ayant trouvé aucune trace de blason ou d'écusson liés à son histoire, l'idée d'en créer un, s'est avérée incontournable.

Nous avons fait appel à Camille Huet et à ses talents de dessinatrice pour réaliser ce projet. Elle a pris connaissance de notre cahier des charges et nous a proposé différentes réalisations. Voici son témoignage.

Camille, quelle a été votre motivation pour réaliser ce logo ?

« C'est avec grand plaisir que j'ai accepté de réaliser ce logo. Ce projet avait un sens profond pour moi, Urville étant le village où j'ai grandi et où ma famille est implantée depuis plusieurs générations. J'étais très honorée par cette demande et la confiance qui m'a été donnée. J'ai proposé plusieurs réalisations afin de répondre aux attentes du conseil municipal. Progressivement le projet a pris forme jusqu'à ce qu'il soit unanimement adopté. »

Comment avez-vous construit ce logo ?

« La demande de la municipalité étant de créer un logo identifiant Urville, j'ai voulu faire apparaître l'architecture typique de notre église que j'ai mise en valeur. Le bourg et ses maisons groupées autour de l'église sont également représentés. A cela s'ajoute le vert, symbole de la campagne, et le cours de la Laize suggéré par ces petites vagues bleues. »

Quelle est votre formation ?

« Après avoir suivi un BTS (gestion des entreprises) qui ne me correspondait pas, j'ai suivi une formation en arts appliqués. Cette formation m'a permis de découvrir différents domaines artistiques. Dès mon enfance le dessin a été ma passion. »

Quelle profession exercez-vous ?

« A l'issue de cette formation, j'ai découvert l'art du tatouage. J'ai eu la chance de rencontrer un spécialiste du tatouage exerçant à Paris. Il m'a reçue, a consulté mon Book et m'a encouragée à m'engager dans ce domaine. Suite à cela j'ai présenté mon book au salon Vanity Street à Caen où j'exerce depuis maintenant dix ans. Je suis donc devenue tatoueuse, métier qui me permet d'exercer mon amour du dessin. Je pratique également la peinture, la sculpture ainsi que l'infographie que j'ai utilisée pour la création de ce logo. »

Nous remercions vivement Camille pour cette belle réalisation qu'elle a effectuée bénévolement.



Mon enfance et ma jeunesse à Urville

Nous vous présentons une nouvelle personnalité de notre village. Cette fois Maud Thérèse évoque pour nous ses souvenirs en compagnie de Marie Thérèse Cagnard.

Depuis quand habitez-vous Urville ?

Je suis née à Urville en 1944 et j'ai toujours vécu à Urville.

Que faisaient vos parents ?

Mon père lui aussi est né à Urville et ma mère à Barbery. Ma famille était donc implantée dans ce village depuis plusieurs générations. Mon père a travaillé à la ferme de ses parents puis à la mine d'Urville. Ma grand-mère maternelle a eu douze enfants et a aussi adopté deux autres enfants.

Ma mère, elle, était femme de ménage dans les fermes. A sept ans, elle avait été « placée » dans une famille en Bretagne. Elle a aussi travaillé dans le restaurant tenu par la famille Fernandez. Puis elle a travaillé en tant que factrice. »

Où avez-vous été scolarisée ?

« A l'âge de six ans, je suis allée à l'école Notre -Dame que j'ai quittée à quatorze ans après avoir obtenu mon certificat d'étude. A cette époque seules les filles étaient scolarisées dans cette école, les garçons étaient à l'école publique. Il y avait deux classes, une pour les petits et une pour les grands. C'était deux religieuses qui nous faisaient classe. Nous étions soumises à une discipline sévère. D'ailleurs je partage de nombreux souvenirs avec des amies qui habitent toujours Urville. »

Quel a été votre parcours professionnel ?

« A la sortie de l'école, nous n'avions pas beaucoup de perspectives professionnelles. J'ai commencé par être pendant cinq ans employée de maison, puis deux ans à l'usine Moulinex. J'ai ensuite intégré l'usine Citroën où j'ai travaillé onze ans. Ma carrière professionnelle s'est achevée après vingt-sept ans à l'agence postale d'Urville. Elle était dans l'actuelle entrée de la mairie. Sa fermeture a eu lieu en 2002. »

Pourquoi avez-vous fait le choix de rester habiter à Urville ?

Il est vrai que dans un premier temps avec mon mari nous pensions chercher un appartement à Caen. Mais

notre fille étant gardée par sa grand-mère Urvillaise, nous avons fait le choix de rester à Urville et nous avons acheté la maison en 1969.

Quels changements majeurs avez-vous observés dans notre village ?

Les conditions de vie étaient bien évidemment très différentes. Tout d'abord l'activité commerciale et artisanale était beaucoup plus riche. Autrefois il existait trois cafés, deux dépôts de pain, un marchand de poisson et de primeur sur la place et un boucher qui a fermé il n'y a pas si longtemps. L'activité agricole était également très importante. De plus la présence de la mine et d'une carrière à Urville offraient du travail à beaucoup.

Dans les années d'après-guerre jusque dans les années 60, la vie était rude. Le travail, tel que dans le domaine agricole ou minier, était très difficile et les familles souvent nombreuses vivaient modestement. Cependant l'entraide et la solidarité étaient importantes. Les loisirs étaient simples. Je me souviens de l'arrivée de la télévision, seules deux familles en possédaient une. L'une d'entre elle accueillait tous les enfants du village pour une soirée télé chaque semaine. Dans ma jeunesse la sortie que j'appréciais le plus ainsi que mes amies était les fêtes des villages alentours. Nous ne voulions pas en manquer une seule. Je me souviens de la fête du village qui avait lieu chaque année en septembre. Des chars étaient préparés par le comité des fêtes dans la ferme de Mr Lamy. Ce jour-là une grande parade traversait Urville accompagnée par la fanfare et un défilé de majorettes. Ce sont d'excellents souvenirs partagés par toute une génération.

Les années 70 ont été beaucoup plus agréables. On avait du travail, entre autre dans les usines Moulinex ou Citroën, et les conditions financières étaient plus favorables.

Qu'appréciez-vous le plus dans notre village ?

J'aime la beauté d'Urville, son relief, ses petits chemins et son ambiance. Tout le monde s'entend bien, j'apprécie l'entraide et l'amitié que m'apportent mes voisins et amis avec lesquels je partage de nombreux souvenirs.

Calendrier

Manifestations	Dates	Associations
Vide grenier	11/09/2022	Comité des fêtes
Spectacle Magicienne	31/10/2022	Mairie
Loto	19/11/2022	Comité des fêtes
Repas des anciens	06/11/2022	Mairie
Noël des enfants	18/12/2022	Comité des fêtes et Mairie

Informations Pratiques

MAIRIE Accueil du public • 10h-12h lundi, mardi, mercredi, vendredi • 16h-18h30 lundi, jeudi Tél : 02 31 23 54 08 Ou 09 63 51 06 29 Email : mairie.urville1@wanadoo.fr https://urville-cingal.suisse-normande.com	LOCATION SALLE Pour tout renseignement, contacter la mairie. Tarifs week-end : <u>Habitants :</u> 250€ + fonctionnement <u>Extérieurs :</u> 530€ +fonctionnement	OUVERTURE EGLISE L'église est ouverte tous les week-ends de 10h00 à 18h00.
---	--	--

ACTION SOCIALE:

CCAS: Commission extra-communale d'Action Sociale
Mairie d'Urville
4 rue de Barbery
02 31 23 54 08

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination à destination des séniors
Mairie de Bretteville sur Laize
Place de la mairie
02 31 23 50 02

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
4 rue de Paixhans
Bretteville sur Laize
02 31 26 50 19

Point Info 14 :
Mairie de Bretteville sur Laize
Place de la mairie
02 31 23 49 47



ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 26/01/2022 : Jade MARCHADOUR
- 21/03/2022 : Cyane PICHARD
- 06/04/2022 : Alice JOHNSTON
- 07/04/2022 : Valentin CHANDON
- 08/04/2022 : Diane BOISARD
- 05/05/2022 : Solane DOUGUET
- 14/05/2022 : Lilou TAILLEBOSQ

MARIAGES

- 02/07/2022 :
Emilie BOUTRY et Jérôme GOUFFIER
- 09/07/2022:
Mathilde PERRAUD et Mickaël BALLIERE

DECES

- 27/01/2022 : Mme Geneviève CHOCTEAU (née BERTHOULT)
- 01/03/2022 : Mr Patrick FURET
- 27/05/2022 : Mr Jacky COSTY
- 18/06/2022 : Mr Laurent PIEPLU